



Association of Canadian Search,  
Employment and Staffing Services

Association Nationale des Entreprises en  
Recrutement et Placement de Personnel

**PAR COURRIEL**

Le 2 novembre 2011

Madame Brigitte Pelletier  
Présidente directrice générale  
**Commission des normes du travail**  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
26<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 2A5

Objet : Recherche sur les agences de travail temporaire

---

Madame la présidente,

La présente fait suite à la correspondance du 31 octobre 2011 adressée à plusieurs de nos membres entreprises et signé par M. Alain Major, directeur de la recherche, de la planification et de la qualité, à la commission des normes du travail.

Nous désirions vous faire part de notre plus grand malaise et de notre stupéfaction suite à l'initiative de la commission des normes du travail de mener une enquête à l'endroit des entreprises œuvrant dans l'industrie du placement de personnel conjointement avec des organismes externes à la commission des normes du travail ouvertement reconnues comme étant hostiles et défavorables à notre industrie.

Il nous apparaît plus que douteux d'un point de vue juridique d'utiliser les pouvoirs d'enquête de la commission des normes du travail afin de recueillir des informations personnelles et confidentielles, de la part des entreprises œuvrant dans notre industrie, et de les partager avec des organismes ne détenant en aucun temps ces pouvoirs extraordinaires et réglementaires. Nous nous questionnons non seulement sur l'aspect juridique de cette démarche mais particulièrement sur son aspect éthique. En effet, nous trouvons déplorable qu'en aucun temps nous n'avons été impliqués, ou à tout le moins consultés, sur cette démarche alors que notre association représente quatre-vingt pour cent (80%) des entreprises œuvrant au sein de cette

industrie. Vous comprendrez que nous demeurons perplexes quant à la garantie de confidentialité des données de nature personnelle et confidentielle et de la méthode de sélection des entreprises visées dont fait référence la correspondance en question.

En sommes, nous nous interrogeons quant aux fondements et aux motifs véritables de cette enquête alors que sa démarche exclus toute représentation des représentants de l'industrie du placement de personnel mais compte parmi ses « chercheurs » des organismes ouvertement hostiles et défavorables à cette même industrie.

Nous osons espérer pouvoir discuter de nos craintes et de nos préoccupations avec vous dans les meilleurs délais.

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, l'expression de nos sincères salutations.

Mary McIninch, B.A, LL.B  
Directrice des Affaires Publiques  
Association Nationale des Entreprises en Recrutement et Placement de Personnel

c.c. Me Robert L. Rivest, Directeur général des affaires juridiques